

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**CANTON DE SIGOULES**  
**COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 29/06/2015 à 20h30**

**Présent(e)s** : ALEXANDER Elizabeth, BROUILLEAUD Marie-Agnès, DESREUMAUX Christian, WAUQUIER Anne, SAUVAGE Claude, MORAND Philippe, CHUPIN Virginie, DOUGHTY Richard

**Absents excusés** : PEDRENO Armelle (procuration à Anne WAUQUIER), VERGNOL Patrick (procuration à CHUPIN Virginie), BOURGADE Nicolas (procuration à Richard DOUGHTY).

**Secrétaire de séance** : WAUQUIER Anne

**ORDRE DU JOUR** ;

- Reversement du FPIC (Communauté des communes des Coteaux de Sigoulès)
- Convention servitude de passage réseau assainissement pour maison Célérié
- Eclairage public de la Bastide
  - Demande de Mme Grenier pour le maintien de l'éclairage dans le bourg toute la nuit
  - Demande de Mme Depaire de déplacer l'éclairage du ralentisseur à l'entrée du bourg au Carrefour
- Remplacement période de congés secrétariat
- Candidature poste cantine
- DETR 2016
- Revoir prix de vente accès maison SEI XAS + frais annexes  
\*\*\*\*\*
- Divers ne donnant pas lieu à délibération
  - Equipement école

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Commission PLU
- Aménagement cuisine restaurant

<b>Reversement du FPIC</b>
----------------------------

*Réf délibération : 2015/26 actes 7-2*

Le conseil municipal a voté contre le reversement total du FPIC de 62 801 € à la communauté de commune de Sigoulès.

Vote : Pour : 10 Abstention : 1

**Convention servitude de passage réseau  
assainissement pour la maison Célérié**

*Réf délibération :2015/27 actes 2-2*

Le réseau communal d'assainissement pour la maison Célérié a déjà fait l'objet d'une convention de servitude du 30 janvier 2008 pour la parcelle B462 Lieu Dit Couture. Il est proposé d'acter cette servitude par une délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

**Eclairage public de la Bastide**

*Réf délibération :2015/28 actes 3-5*

- Demande de Mme GRENIER pour le maintien de l'éclairage dans le bourg toute la nuit
- Demande de Mme DEPAIRE de déplacer l'éclairage du ralentisseur à l'entrée du bourg du Carrefour

Le conseil municipal a par ailleurs eu de nombreux retours positifs, et procède au vote pour laisser la programmation de l'éclairage public en l'état.

Vote : Pour : à l'unanimité

**Remplacement périodes de congés  
secrétariat**

*Réf délibération :2015/29 actes 4-2*

Le conseil propose de contacter Cécile ALSBERGHE, et le centre de gestion afin de prévoir un remplacement de Sylvie RIVIERE aux horaires d'ouverture de la mairie, pendant les congés de cette dernière.

Vote : Pour: 10, Abstention : 1

**Candidature poste cantine**

*Réf délibération :2015/30 actes 4-2*

La commission recrutement a vu 6 candidats pour le poste de cantinière en CDD pour la rentrée. Le conseil supprime l'heure hebdomadaire de ménage de la mairie du contrat de travail. Ce CDD démarrera le 24 août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil retient 2 candidates :

Vote Pour Amélie AUTIER : 5 ; Pour Pascale HORBANT : 4 ; Abstentions : 2

La candidate retenue est donc Amélie AUTIER.

**Revoir le prix de vente accès SEIXAS +  
frais annexes**

*Réf délibération :2015/31 actes 3-2*

Le conseil municipal propose un forfait de 1000€, hors frais.

Vote : Pour : 10, Abstention : 1

**PLU  
Commission urbanisme**

*Réf délibération :2015/32 actes 2-1*

Le conseil municipal confirme que c'est la commission communale d'urbanisme qui se charge de l'élaboration du PLU.

Cette commission est constituée par Marie-Agnès BROUILLEAUD, Maire et présidente de droit (article L.2121.22 CGCT), Elizabeth ALEXANDER, Virginie CHUPIN, Richard DOUGHTY, Philippe MORAND, Christian DESREUMAUX, Nicolas BOURGADE, Claude SAUVAGE.

Le référent de cette commission ne change pas, c'est Monsieur Philippe MORAND.

Madame le Maire mandate cette commission pour gérer l'appel d'offre du prestataire en charge du marché « élaboration du PLU »

Cette nouvelle délibération modifie donc l'alinéa 3 de la délibération du 31 mars 2015.

**Divers ne donnant pas lieu à délibération**

- Equipement école. Les produits d'entretien doivent être séparés des produits alimentaires. Le comité de fêtes laisse le petit local pour cette extension, et prend momentanément à la place un espace de cette chaufferie.
- Aménagement restaurant : le devis pour une remise en état de la cuisine afin qu'elle soit aux normes et fonctionnelle est chiffré par Equip' Froid à 10000 € HT. Ce devis étant le plus favorable, le conseil municipal donne son accord pour les travaux. Vote pour cette dépense : Pour : à l'unanimité.

**Séance levée à 23 :45**

Signatures séance du mardi 29/06/2015 à 20h30

<b>BROUILLEAUD Marie-Agnès</b>	<b>DOUGHTY Richard</b>	<b>ALEXANDER Elizabeth</b>	<b>BOURGADE Nicolas</b>	<b>CHUPIN Virginie</b>	<b>DESREUMAUX Christian</b>
	Procuration Richard DOUGHTY				
<b>MORAND Philippe</b>	<b>PEDRENO Armelle</b>	<b>SAUVAGE Claude</b>	<b>VERGNOL Patrick</b>	<b>WAUQUIER Anne</b>	
	Procuration Anne WAUQUIER		Procuration Virginie CHUPIN		